



Divorce avec un récépissé de trois mois

Par **Kami67**, le **04/12/2014** à **11:54**

Bonjour,

Situation de la personne en question:

Algérien possédant un récépissé de 3 mois, pour une demande de premier titre de séjour vie privée vie familiale (VPF) et qui possède une promesse d'embauche (CDI).

Problème qui se pose:

Sa femme a entamé une procédure de divorce car elle dit qu'elle ne l'aime plus.

Qu'est ce qu'il doit faire? Aura-t-il le droit de changer de statut avec un récépissé VPF ? son récépissé expire dans un mois!

Merci d'avance,

Par **Kami67**, le **15/12/2014** à **18:43**

Bonjour et merci pour votre réponse!

J ai appris que sa femme est allée à la prefecture et leur a signalé que leur vie commune a cessé.la pref lui prolongé le recepisse de un mois et lui a dit de regler ca dabord. Sachant que le temps n est en sa faveur car il a une formation qui va debuter bientot et une promesse d embauche! Il sait plus quoi faire!

Par **Kami67**, le **15/12/2014** à **19:20**

Il s'est marié en situation régulière avec un visa touriste, c'est elle qui lui a mis la pression pour se marier, il a tout quitté (travail et amis) par amour!

Par **Kami67**, le **15/12/2014** à **21:05**

Merci de votre réponse! Il va voir un avocat mais j'espere qu'il pourrait entamer sa formation et travailler car elle lui a détruit sa vie et lui veut se reconstituer et reprendre sa vie normale!
Cordialement